

En juin 1998, le Canada a parrainé un cours de formation au maintien de la paix en Argentine à l'intention de 10 pays sud-américains. Le Canada a également envoyé des experts à des consultations sur le maintien de la paix tenues au Chili en mai 2000. Le Canada a dispensé une formation à des observateurs militaires des Nations Unies en provenance du Pérou, de l'Équateur et de la Bolivie. En outre, le Centre Pearson pour la formation en maintien de la paix, situé à Clements Port, en Nouvelle-Écosse, au Canada, dispensera une formation sur les questions touchant le maintien de la paix à des partenaires de l'hémisphère au début de 2001 par l'intermédiaire du Collège interaméricain de défense (IADC). Le Canada accueillera aussi des délégués à l'IADC pendant la première moitié de 2001 de manière à ce qu'ils puissent mieux connaître le tissu social, économique, politique et militaire du Canada.

On reconnaît de plus en plus dans la région non seulement que le maintien de la paix fournit un cadre utile pour l'application des compétences militaires, mais aussi le fait que l'interaction entre le personnel militaire de divers pays constitue un moyen précieux de promouvoir la coopération entre les forces armées et la mise en commun de valeurs. Le Canada fait activement la promotion de la formation au maintien de la paix : il a parrainé conjointement une formation au maintien de la paix et prodigué une formation préparatoire au maintien de la paix dans la région à l'intention du personnel militaire, policier et civil.

---

**Encourager l'élaboration de programmes de coopération afin de réagir aux catastrophes naturelles et d'assurer les opérations de recherche et de sauvetage humanitaires.**

**Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et  
Agence canadienne de développement international**

Dans son Discours du Trône d'octobre 1999, le gouvernement du Canada a identifié les catastrophes naturelles comme étant un volet de la sécurité humaine. Pour renforcer la capacité internationale du Canada de réagir aux catastrophes, ainsi que sa capacité de communiquer des messages positifs au sujet de l'assistance canadienne, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a élaboré des procédures normalisées de fonctionnement en vue d'assurer des réactions gouvernementales mieux coordonnées, efficaces et rapides aux catastrophes. Ces procédures s'appuient sur les enseignements tirés de catastrophes récentes comme les ouragans Mitch et Georges. Le Canada examine maintenant d'autres moyens de renforcer davantage la capacité de réaction aux catastrophes internationales du pays, comme la création de ressources et de compétences en attente, la prestation d'une formation sur la gestion des catastrophes à l'intention des diplomates affectés à l'étranger et des campagnes d'information du grand public pour rehausser la sensibilisation aux meilleurs moyens de venir en aide aux populations touchées par une catastrophe naturelle.

Dans le cadre de son programme d'assistance humanitaire internationale, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a créé un Service d'intervention d'urgence, exclusivement affecté au programme, pour garantir que son assistance aux pays soit appropriée, opportune et efficace. Ce service a pour rôle de coordonner l'assistance humanitaire canadienne, de participer à des missions d'évaluation des besoins et de livrer des fournitures de secours, au besoin.